

Combat Laïque-76

Bulletin du Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime- N°56 Mars 2015

J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent - Charb -



DSDEN 76

Résultats de recherche

La recherche portant sur "laïcité" n'a donné aucun résultat

Vu sur le site de l'académie de ROUEN <http://www.ia76.ac-rouen.fr> lorsque l'on tape le mot « laïcité » dans le moteur de recherche



- **Relativisme cultu(r)el
En Allemagne p.5**

DROITS DES FEMMES

- **p. 19 : les initiatives du Collectif Droits des femmes de Rouen**
- **p. 11 : Mardi 10 mars, ROUEN, Halle aux Toiles à 18h, Table ronde organisée par le CRÉAL-76**

Qui a dit :

«Si un grand ami parle mal de ma mère, il peut s'attendre à un coup de poing, et c'est normal. On ne peut provoquer, on ne peut insulter la foi des autres, on ne peut la tourner en dérision.» ?

Saynète sociale... ou tranche de vie d'un inspecteur du travail

Gérard Filoche, inspecteur du travail, nous apporte son témoignage suite à sa rencontre, dans le cadre de ses fonctions, avec la DRH d'une entreprise. En voici le récit (transformé en saynète par nos soins).

La DRH, faussement détendue : Bonjour Monsieur l'inspecteur, je vous présente mes collaborateurs....

L'inspecteur du travail, étonné : Ah, vous avez des gens extérieurs à l'entreprise, ils ne sont pas déclarés ?

La DRH, surprise : Mais non, bien sûr, ils sont salariés. Ici, dans l'entreprise, bien sûr.

L'inspecteur du travail, faussement ignorant : Pourquoi vous les appelez collaborateurs ?

La DRH, qui s'énerve : Mais... on les appelle comme ça, ce sont des collaborateurs...

L'inspecteur du travail, professoral : Mais, Madame, vous savez ce qui caractérise un contrat de travail, c'est un « lien de subordination juridique permanente ». Je parle en droit. Tout salarié est « subordonné ». On ne peut à la fois, être « collaborateur » et « subordonné ».

La DRH, conciliante : Monsieur l'Inspecteur on les appelle ainsi, par respect, pour les associer...

L'inspecteur du travail, formaliste : Madame, le mot « collaborateur » n'existe pas une seule fois dans le Code du travail, restez donc sur un plan juridique, c'est clair : un « salarié » !

La DRH, piquée au vif : Mais enfin monsieur l'Inspecteur, on a le droit d'appeler nos collaborateurs comme on veut !

L'inspecteur du travail, sentencieux : Madame, vous faites de l'idéologie. S'il vous plaît, pas avec moi.

La DRH, incrédule : Comment ça ?

L'inspecteur du travail, pédagogue : C'est de l'idéologie que

d'appeler un salarié « collaborateur ». Ça peut faire croire, qu'il est sur un pied d'égalité avec vous dans son contrat mais ce n'est pas le cas. C'est parce qu'il est subordonné qu'il a des droits. Le code du travail, c'est la contrepartie à la subordination. Supprimer la notion de subordination, ça enlève la contrepartie. Ça fait croire que dans l'entreprise, tous ont le même « challenge », le même « défi », sont dans le même bateau. Jusqu'à ce que le patron parte avec le bateau et que le salarié reste amarré sur le quai au Pôle emploi, et il s'aperçoit alors qu'il n'était pas collaborateur mais bel et bien subordonné... Le patron et le salarié n'ont pas les mêmes intérêts. L'un cherche à vendre sa force de travail le plus cher possible, l'autre veut la lui payer le moins cher possible.

La DRH, qui veut reprendre pied : - Là, monsieur l'inspecteur, c'est vous qui faites de l'idéologie !

L'inspecteur du travail, conciliant : Vous croyez ? Bon alors, je propose d'arrêter tous les deux, et pour nous départager, de nous en tenir au droit, au seul droit, donc on parle de « salariés » désormais. Uniquement.

La DRH, dépitée : Bien mais c'est dommage, j'utilise « collaborateur » parce que c'est valorisant...

L'inspecteur du travail, incisif : C'est vous qui le dites ! Vous ne vous demandez pas pourquoi on n'a pas mis le mot « collaborateur » en 1945-46 dans le code du travail ?

La DRH, raisonneuse : C'est une question de génération... On n'a pas le même sens pour le même mot...

L'inspecteur du travail, débonnaire : C'est certain. « Collaborateur », c'est marqué d'infamie. On n'a donc pas la même approche. Allez, n'en parlons plus, mais encore une fois, soyez correcte : appelez vos salariés des salariés.... □

Solidarité avec Kobané

Mercredi 11 mars de 18h à 21 h Salle festive Saint - Étienne - du - Rouvray

Entrée gratuite

Projection de documentaires - A partir de 19h, prises de parole des organisations qui soutiennent.

Restauration - Musique et danses kurdes

Une collecte sera organisée afin de récolter des fonds pour la reconstruction et la défense de Kobané .

Ces fonds seront transmis au Croissant rouge kurde qui identifie les besoins de la population.

Cette soirée est soutenue par l'Association des Kurdes de Normandie, l'Union syndicale « Solidaires », le Collectif rouennais de soutien au peuple syrien, Rasl'Front, le groupe « St-Etienne vraiment à gauche », la Fédération anarchiste, le NPA, le PCF section de St-Etienne, le PS de St-Etienne

Pour tous renseignements : centre culturel de la communauté kurde de Rouen, 4 rue Ernest Renan St-Etienne-du-Rouvray

Édito

Comme si c'était dans l'air du temps...

En ces temps barbares où à Paris ou à Copenhague des personnes de confession juive sont assassinées, où, ici, prolifèrent les agressions à l'encontre des juifs, des musulmans, des Roms, où des décervelés trouvent ludique de saccager un cimetière israélite, comme si c'était dans l'air du temps,... l'extrême droite se profile à la porte de nos assemblées représentatives.

La banderole du CRÉAL porte cette inscription : « **Partout contre la barbarie Laïcité** ». Hélas, ce mot d'ordre ne risque pas de quitter l'actualité. Chaque jour apporte son lot de massacres, de décapitations, de viols, de bombardements qui ne manquent pas d'avoir l'encouragement d'autorités religieuses que ce soit en Afrique, Moyen-Orient ou aux marches de l'Ukraine. Et les survivants de rendre grâce au dieu qui les a épargnés... comme si ceux et celles qui ont péri étaient les victimes nécessaires pour apaiser le courroux divin. Courroux divin qui à Paris en ce début janvier puis en réplique à Copenhague en février serait venu punir les partisans de la liberté ; les vengeurs autoproclamés du prophète offensé mettant en porte-à-faux la grande majorité des croyants et en péril les droits et libertés de toutes et tous avec le recours aux mesures autoritaires et sécuritaires et l'utilisation d'un vocabulaire guerrier.

L'effet Charlie

Et ce fut l'effet Charlie ! Pour quelques jours, la laïcité redécouverte était appelée à apaiser les tensions communautaires, combler les fractures sociales, révéler les bienfaits du « *vivre ensemble* ». D'innombrables "Charlie" de circonstance se sont exprimés sur ces thèmes dans divers organes de presse, sur les ondes ou les chaînes de télévision considérant l'école comme le premier lieu de construction de la mixité sociale.

Dualisme scolaire

Mais, amnésie chronique, aucun n'a fait remarquer que la République laïque organise, rémunère, finance, encourage la partition de la jeunesse en établissant un système éducatif fondé sur le dualisme scolaire. Système inique qui, au-delà des disparités géographiques, institutionnalise, dès la maternelle, une ségrégation scolaire essentiellement fondée sur des critères sociaux. Pas un de ces experts n'a semblé s'en être aperçu. Ce qui fait douter de la pertinence de l'expertise !

Serait-il venu le temps de la laïcité hémiplegique ?

Méditons cette phrase de Charb prononcée lors de la remise du Prix de la Laïcité, le 8 octobre 2012 à l'Hôtel de ville de Paris : « *J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent.* » ?

Alors comment ne pas donner raison à Bernard Maris, qui termine ainsi son édito du numéro hors série de l'hebdomadaire satirique « La laïcité c'est par où ? » publié en 2013 : « Être laïque aujourd'hui est plus qu'un devoir moral : une question de survie ». □

Le 1er mars

Jean-michel Sahut, Président du CRÉAL-76

SOMMAIRE du n° 56 - mars 2015

Saynète sociale	2	Chronique du mécréant : Avec Charlie, blasphémons !	13
Édito « Comme si c'était dans l'air du temps ... »	3	Allemagne	14
Dans les pas d'un généticien de renom...	4	Crèche de Noël au parlement européen	14
Association Familles rurales	6	Égypte : une militante laïque assassinée	15
Mots-croisés	9	USA	15
Laïcité ou Laïcités ?	9	Turquie : violences contre les femmes	16
Concordat, régression de la Laïcité et autres confusions	10	HSBC dirigé par un prêtre blanchisseur	17
Charlie n'est pas mort	11	Vivre ensemble ? ... Mixité sociale ? ...	18
Programme de la table ronde du CRÉAL le 10 mars	11	Falsification / Programme du Collectif Droits des femmes	19
Notes à l'école : une usine à gaz ?	12	Chronique de Rahan : Charlie Hebdo journal satirique ?	20

Il faut être économe de son mépris, étant donné le grand nombre de nécessiteux Chateaubriand

DANS LES PAS D'UN GÉNÉTICIEN DE RENOM À LA DÉCOUVERTE DES MAUGES, TERRITOIRE À FORTE « RÉSILIENCE »...

Le Pays des Mauges, pays de bocage situé aux confins du département du Maine-et-Loire au sud de la Loire, au centre d'un triangle formé par les villes d'Angers, Nantes et Cholet, a par deux fois en 2014 défrayé la chronique et retenu l'attention des médias nationaux, presse, radios et TV réunis.

Au mois de mai, Axel Kahn, le généticien de renom, poursuivant sa traversée pédestre de la France en diagonale d'ouest en est, du Finistère vers les Alpes-Maritimes, traverse le pays des Mauges et le salue comme un « modèle de résilience territoriale sans équivalent » (axelkahn.fr/blog). Ce « coup de chapeau » fut relaté aux Mauges dans la presse locale, dans plusieurs émissions radiophoniques et même dans le journal *Le Monde* en date du 4 juillet 2014.

Les guerres de Vendée toujours présentes dans la mémoire collective

Axel Kahn rappelle que les guerres de Vendée ont laissé sur le territoire des traces profondes ayant forgé une forte identité régionale. Ainsi, si en 1793, les paysans révoltés ont, selon lui, « sollicité au départ des chefs choisis dans la petite noblesse locale (...) ensuite, bien entendu, l'aristocratie verra le parti qu'elle peut tirer de la révolte paysanne et jouera le rôle déterminant dans l'organisation de la "grande armée catholique et royale" ». C'est en effet du cœur de ce petit pays que seront issus les chefs militaires des « Vendéens » comme les généralissimes Cathelineau et d'Elbée, Charrette, ou le commandant Bonchamps. Les populations résisteront à plusieurs reprises aux armées républicaines de 1793 à 1832, et cette résistance reste encore à présent gravée dans la mémoire collective.

Dans ce rappel historique Axel Kahn occulte la période de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle, couramment appelée « dernier épisode des guerres de Vendée » et chargée en événements qui marquent jusqu'à aujourd'hui le pays. À cette époque, les Mauges étaient principalement administrés par une noblesse royaliste très liée au clergé local et aux patrons des petites usines de confection et de chaussures nouvellement implantées. Ensemble, et avec l'appui de la population, ils opposèrent une résistance farouche d'abord aux lois Jules Ferry sur l'obligation scolaire, puis à l'application de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Ainsi, les instituteurs envoyés dans les villages reçurent un accueil hostile (refus de les transporter, de les nourrir, et quelquefois injures) et furent souvent contraints à renoncer et à fermer l'école. Plus tard, de 1905 à 1914, les congrégations catholiques refuseront, comme le stipulait la loi et comme le firent la plupart des congrégations de France, de créer des associations culturelles afin d'obtenir l'autorisation de poursuivre leurs activités. Les populations seront appelées par les religieux à faire barrage aux édiles chargés de dresser les inventaires des biens de l'É-

glise, en dressant des barricades et en occupant les bâtiments aux cris de « Vive le Christ, vive Dieu, à bas les francs-maçons ! ». Les forces militaires seront sommées d'intervenir pour occuper et garder les biens non inventoriés. Ce n'est qu'après 1914 que des associations culturelles furent finalement créées et reprurent leurs activités.

Chemin faisant avec Axel Kahn

Dans son cheminement, Axel Kahn observe les bourgs et villes et note : « *Le plus frappant est ici dans les Mauges, la présence d'usines dans presque le moindre village* » ; « *outre l'absence de vieilles demeures et de vieux sanctuaires, le marcheur qui passe d'un bourg à l'autre est frappé par les indices d'une population manifestement laborieuse et industrielle* ». Il ajoute : « *les travailleurs ont ici la réputation d'être durs à la tâche et...dociles envers la hiérarchie, si bien que, (...) ils sont prisés par les employeurs.* ». Des études géographiques et économiques récentes montrent pourtant que la crise économique de 2008 a particulièrement affecté ce territoire et qu'ici comme ailleurs des usines ont fermé leurs portes. Elles mettent effectivement en relief la présence d'une population locale à forte croissance démographique, laborieuse, attachée à la valeur « travail », entrant tôt dans la vie active, mais disposant d'un niveau d'études et de qualification inférieur à la moyenne nationale. Ces dernières données semblent avoir échappé à Axel Kahn...

« *Dans les villages des Mauges que j'ai traversés, il y a peu de maisons très anciennes, pratiquement pas d'églises* » écrit ce dernier. Et il conclut : « *Nous voyons à travers l'exemple "vendéen" combien il est nécessaire pour appréhender la réalité d'un territoire, sur les plans écologique, économique, psychologique et politique, de rechercher aussi au fil des rencontres tous leurs ressorts géographiques et historiques.* ».

Et l'enseignement ? et la formation, Monsieur Kahn ? Ne sont-ils pas des ressorts essentiels pour appréhender la réalité d'un territoire ? À aucun moment ils ne sont évoqués. Dommage ! Si Axel Kahn, ancien président de l'université Paris-Descartes, s'y était intéressé, il aurait appris que 60 communes de ce petit territoire ne possèdent pas d'école publique, dont 53 ont pourtant une école privée catholique. Ou bien encore en traversant le chef-lieu de canton de Beaupréau, il aurait pu compter trois

collèges privés catholiques, un lycée Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, un lycée professionnel privé confessionnel et... aucun collège public. À la sortie de la ville il aurait pu s'extasier devant le chantier du futur lycée public dont l'ouverture est prévue à la prochaine rentrée scolaire 2015, alors que la première pierre (symbolique) fut scellée en...1985 ! Autant dire que l'enseignement privé confessionnel a une position hégémonique dans les Mauges, scolarisant selon les cantons entre 70 % et plus de 80% de la population scolaire.

Un véritable parcours du combattant

Voilà des décennies que les militants laïques se battent pour que l'État assume ses devoirs dans l'organisation d'un enseignement public et laïque. En 1981 ces laïques ont fondé tous leurs espoirs dans le projet de loi Savary d'un grand service public d'éducation. En 1985, ils posèrent symboliquement la première pierre du « lycée public des Mauges rurales ». En 2015, après avoir enfin obtenu ce lycée public grâce à l'alternance politique (la Région étant passée à gauche), ils se battent encore pour le « maillon manquant », à savoir un collège public dont la population « alimenterait » le lycée. En novembre 2014, ils ont réussi à convoquer la presse nationale et la TV pour évoquer cet anachronisme. De nombreux médias ont débarqué, étonnés d'apprendre la singularité de ce petit coin de France, dont la carence en service public d'enseignement perdure depuis plus d'un siècle !

Mais c'est au conseil général (de droite) que revient la construction des collèges. Il est présent à la manœuvre : il aug-

privées.

mente le seuil du nombre d'élèves nécessaire pour l'ouverture du collège, il effectue un nouveau découpage de la carte scolaire, usant de tous les stratagèmes pour maintenir l'hégémonie de l'enseignement confessionnel.

L'appel à l'intervention et à l'arbitrage de la Ministre de l'Éducation nationale est donc nécessaire. Il doit recevoir, par le biais de la pétition ci-dessous, un large soutien national dont... peut-être celui d'Axel Kahn, qui sait ? ☐

http://www.petitions24.net/pour_un_college_public_a_beaupreau

Sources :

axelkahn.fr/blog

DAVODEAU, E.(2005). *Les mauvaises gens, une histoire de militants*. Delcourt productions.

Les Cahiers des Mauges n°14, novembre 2014.

Les Cahiers des Mauges n°10, décembre 2010.

LEROY, G. (2007). *Les inventaires dans les Mauges et le siège du*

Collège de Beaupréau. Les éditions d'ici.

Note : La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Maine-et-Loire a créé un site Internet spécifique afin d'aider les parents à s'organiser dans leurs démarches pour obtenir l'ouverture d'écoles publiques dans les communes qui en sont



www.ecoles-publiques-mauges.com



ATTENTION TRAVAUX

Depuis 2002, « Combat laïque » le bulletin du CRÉAL-76, n'avait pas changé de visage. Un lifting s'imposait. L'assemblée générale de janvier a souhaité une nouvelle maquette. Les travaux sont en cours : nouvelle une, pagination plus légère, articles plus aérés, lecture plus agréable... Ce numéro n'est qu'un prototype. Donnez-nous votre avis !

Dans un même élan, un groupe de travail s'est attelé à rendre le site Internet plus attractif et fonctionnel. Mais ce sera une tâche de

longue haleine. Elle devrait aboutir début 2016.

Que ceux et celles qui ont des compétences dans les domaines de la création ou de la gestion de site se fassent connaître ! 76.creal@laposte.net

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

A l'occasion de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires on voit apparaître des associations offrant leurs services aux municipalités pour remplir ces tâches d'animation. Ainsi dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche, la presse locale qui s'est fait l'écho de ces bouleversements dans l'organisation scolaire cite souvent l'Association « Familles Rurales » comme le prestataire de service retenu par les municipalités dans l'organisation des TAP (Temps d'Activité Périscolaire). Des militants de la Libre Pensée de ces deux départements ont mené une enquête au sujet de cette association qui affirme ne relever d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle. Une histoire pourtant fortement marquée de l'empreinte catholique. "Combat laïque" vous livre ici l'essentiel de cette enquête.

L'association se définit elle-même ainsi sans aucune allusion confessionnelle : « Créé en août 1943, le mouvement "Familles Rurales" se fonde, dès l'origine, sur le principe de l'entraide entre les familles. Pendant la Seconde Guerre mondiale mais également après-guerre, les familles se constituent en associations afin d'améliorer leurs conditions de vie. La solidarité entre la ville et la campagne s'organise, se traduisant par des colis de nourriture aux citadins et l'accueil des enfants pour des séjours plus ou moins longs. »

Cependant, son premier Président est Robert Lerebours lui même issu des Cadets Normands (dont il est le Président de 1935 à 1949), une « confrérie » créée en 1898 par des abbés pour organiser des pèlerinages à Lourdes ...

Dans le cahier N° 8 du GRMF (Groupement pour la Recherche sur les Mouvements Familiaux) intitulé « De la corporation paysanne aux associations familiales rurales 1940-1945 » on trouve les origines et la véritable date de la création du « mouvement Familles rurales » : « Le lecteur sera sans doute surpris en apprenant la genèse d'un mouvement familial au sein de l'organisation professionnelle de l'époque, la corporation paysanne. C'est une particularité indéniable, qui nous fait découvrir à quel point de nombreuses organisations souvent d'obédience catholique ont fait un bon accueil aux idées corporatistes, dès les années 20 et 30 puis comme doctrine d'état pendant le gouvernement de Vichy. »

La création des « Associations Familles Rurales » est l'aboutissement d'une filiation :

• 1929 : la « Jeunesse Agricole Chrétienne » (J.A.C.) est créée : « Soumise à la hiérarchie épiscopale, adhérant comme elle aux thèses corporatistes, la JAC se veut un mouvement de caractère missionnaire. Il s'agit de sauver

les "valeurs chrétiennes et terriennes". »

- 1939 : Création de la « Ligue Agricole Catholique » (L.A.C.) par la hiérarchie catholique lors d'une entrevue réunissant Monseigneur Feltin, le Président de la JAC et Robert Lerebours, futur président du Centre National de la Famille Rurale.*
- 2.12.1940 : la loi instaure la Corporation nationale paysanne. Pétain est Président du Conseil depuis le 16 .06.40.*
- 24 juillet 41 : l'Assemblée des cardinaux et archevêques demande instamment l'union de tous les Français autour du Chef de l'État : « Nous encourageons nos fidèles à se placer à ses côtés dans l'œuvre de redressement qu'il a entreprise sur les 3 terrains de la famille du travail de la patrie »*
- 17 septembre 41 : au siège de la Corporation, est créé le « Centre National de la Famille Rurale » (CNFR) en présence de 2 représentants du Ministre d'État à la famille.*
- 13 janvier 1942 : dans la grande salle de la Corporation paysanne, le conseil national du CNFR tient une assemblée générale au cours de laquelle est adoptée à l'unanimité une motion affirmant "son respectueux et profond attachement à la personne de M. le Maréchal Pétain et son entière fidélité à la politique de révolution nationale définie par lui" ; elle proclame "sa ferme volonté de contribuer, pour sa part, au redressement de la patrie en travaillant à la restauration des foyers ruraux".*

La motion définit la feuille de route du CNFR : agir en liaison constante et cordiale avec la Corporation paysanne, rester groupées au sein de la Corporation, faire partie des centres de coordination des mouvements familiaux, demeurer en liaison avec le ministère de la Famille comme il l'est par le canal de la

Corporation avec le ministère de l'Agriculture, promouvoir dans toutes les communes rurales où il n'existe pas de sections des mouvements familiaux, la création d'associations familiales de type semi-officiel prévues par le projet de loi Gounot en instance¹.

- Mai 44 : au Conseil National de la famille rurale, Pierre Pasquet déclare : « *Lié spirituellement et administrativement à la Corporation paysanne, il (le CNFR) constituera le trait d'union nécessaire entre elle et la jeune organisation des familles qui sera l'une des assises de l'ordre nouveau* ».
- Quelques jours après la libération de Paris : la Corporation paysanne est dissoute. Dans la foulée le Commissariat général à la famille rouvre ses portes sous l'autorité du père Chaillet², des « *Cahiers du témoignage chrétien* ». Éminent résistant, certes, mais toujours lié à la hiérarchie catholique.
- 27 septembre 44 : création de la « Confédération Nationale de la Famille Rurale » par la transformation des statuts du Centre National de la famille rurale (le sigle reste le même !) qui élit un Conseil d'Administration de 12 membres avec à sa tête... Pierre Pasquet.
- 10 novembre 44, lors de l'Assemblée Générale de la nouvelle Association, Pierre Pasquet présente le rapport moral : « *Qu'il me soit permis, au seuil de cette assemblée, de me réjouir avec vous de la libération de notre territoire. Sous le règne de l'occupant, et malgré lui, nous avons entrepris une tâche authentiquement et intégralement française. (...) Il nous faut maintenant, messieurs, nous tourner résolument vers l'avenir et travailler de toutes nos forces à l'union de toutes les forces saines du pays sur le plan familial. Il n'est pas de terrain meilleur que celui-là pour réaliser le ralliement de tous les hommes de bonne volonté qui, au-delà des luttes partisans, veulent restaurer la France en maintenant et en affirmant l'institution de base de toute société : la famille* ». Celui qui 6 mois plus tôt célébrait la corporation et l'ordre nouveau, peut compter sur la continuité dans la politique familiale du nouveau régime.
- 3 mars 1945 : ordonnance reprenant l'essentiel de la loi Gounot pourtant abrogée. Il est constitué une Confédération nationale, l'Association familiale locale constituant l'élément de base de toute l'organisation.
- Novembre 1945 : création de l'Union Nationale des Associa-

Annexe

Le maquis des associations familiales

L'Union nationale des associations familiales (UNAF) a été instituée par l'ordonnance du 3 mars 1945. Elle détient le monopole de la représentation des familles auprès des pouvoirs publics (comme son ancêtre vichiste le CNCAF)

En 2012, l'UNAF est ainsi l'union de 8 000 associations familiales regroupant 714 000 familles.

Ces associations familiales sont réparties en 70 mouvements familiaux nationaux. Au 1^{er} janvier 2009, les sept principaux mouvements qui la composent étaient :

Familles rurales (fondée en 1943), 151 460 familles adhérentes au sein de 2 163 associations dans 85 départements ; cette association a bien du mal à faire oublier ses attaches catholiques.

Familles de France (fondée en 1947), 62 438 familles adhérentes au sein de 366 associations dans 73 départements ; association classée très à droite.

Confédération syndicale des familles (CSF, fondée en 1959), 28 374 familles adhérentes au sein de 261 associations dans 60 départements ; cette association se revendique une démarche syndicaliste et laïque.

Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC, fondée en 1911), 25 579 familles adhérentes au sein de 312 associations dans 88 départements ; association affichant clairement ses attaches confessionnelles.

Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL, fondé en 1967), 22 433 familles adhérentes au sein de 122 associations dans 39 départements ; association fondant son action sur la laïcité.

Union des familles laïques (UFAL, fondée en 1988), 4 756 familles adhérentes au sein de 83 associations dans 33 départements ; association fondant son action sur la laïcité.

Associations familiales protestantes (AFP, fondée en 1945), 2 978 familles adhérentes au sein de 39 associations dans 25 départements ; association affichant clairement ses attaches confessionnelles.

Par ailleurs, seuls le CNAFAL et l'UFAL, depuis 20 ans, défendent au sein de l'UNAF la position des familles homoparentales. L'Association des parents gays et lesbiens (APGL) ayant souhaité depuis sa création adhérer à l'UNAF, cette dernière s'y est opposée. La loi ouvrant le mariage homosexuel en France l'oblige depuis mai 2013 à accepter cette adhésion.

tions Familiales (UNAF)

- 1974 : la CNFR devient la « Fédération Nationale des Associations Familiales Rurales ».

- 1975 : la Famille Rurale devient association de défense des consommateurs.
- 1990 : la Fédération Nationale de la Famille Rurale change une nouvelle fois de dénomination pour devenir « Fédération Familles Rurales ».
- 1996 : les associations Famille rurales sont agréées « associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ». Depuis, les associations Familles Rurales mènent des actions de prévention dans les écoles et mettent également en place de l'accompagnement à la scolarité. Cela leur permet aujourd'hui de mettre en place les TAP.
- A la question « Qu'est-ce que Familles rurales entend par une fin de vie digne ? » voici ce que répond Pascale Lorin, membre du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale : « D'abord il s'agit de reconnaître le patient, lorsqu'il le peut, comme étant autonome dans ses décisions. C'est la première étape pour lui garantir sa dignité. Pour la fin de vie, il faut s'inscrire dans cet esprit. Mais Il faut lui permettre de les soulager autant que possible pour qu'il puisse continuer à vivre décemment. »

La philosophie de la Fédération Nationale des Familles Rurales s'imagine aisément à partir de ces trois considérations :

- « La famille se fonde sur le couple formé d'un homme et d'une femme qui s'aiment, qui ont des enfants ou la volonté d'en avoir, qui s'engagent dans la durée à assumer conjointement leur responsabilité éducative. » (...) « Une société de droit ne peut exclusivement se construire sur la base d'engagements informels et privés entre un homme et une femme... l'acte civil du mariage constitue le contrat entre les conjoints et entre le couple et la société. » [...] « Pour construire sa personnalité, l'enfant a besoin de son père et de sa mère, et à travers eux, de différencier les sexes. Chaque parent participe singulièrement à son éducation. Cette différenciation des sexes est essentielle pour son développement, c'est pourquoi Familles Rurales est fondamentalement attaché au droit de l'enfant à avoir un père et une mère. Le Mouvement estime par contre que la fonction parentale du couple homosexuel, par le biais de l'adoption ou de tout autre moyen, ne peut être légalement reconnue. »
- Le respect de la vie humaine reste une valeur fondamentale que la recherche sur l'embryon ou la bioéthique ne doivent en aucun cas remettre en cause.

Le moins qu'on puisse dire c'est que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, par l'intermédiaire de ce Temps d'activités périscolaires (TAP), constitue pour des associations familiales qui ont bien du mal à faire oublier leurs origines confessionnelles (quand certaines les revendiquent) une opportunité pour réinvestir l'école publique. Il leur suffit pour cela de se faire agréer, comme l'a fait Familles rurales, « associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ». Une petite brèche encore dans la laïcité scolaire ! □

- 1) La loi Gounot sera promulguée le 29 décembre 42. « C'est le symbole de la restauration de la famille française et de la volonté de donner à l'État français une structure familiale. La loi crée un groupement d'associations familiales semi-publiques qui représentent officiellement les familles auprès des pouvoirs publics. » Elle s'accompagne de financements publics. Suite à la loi Gounot, le gouvernement de Vichy proclame le CNCAF (Centre national de coordination des associations familiales) comme unique structure familiale représentative et interdit tout autre mouvement familial. Les associations qui ne souhaitent pas rejoindre ce "syndicat" œuvrent dans la clandestinité. Cette loi fut abrogée à la libération remplacée par une autre en reprenant largement les dispositions.
- 2) Prêtre jésuite, résistant. En 1981, à titre posthume, Pierre Chaillot a été honoré du titre de « Juste parmi les nations » pour son activité au service du sauvetage des Juifs.

Combat Laïque-76, bulletin édité par le **Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime (CRÉAL-76)**, association loi de 1901

Courriel : 76.creal@laposte.net **site** : <http://www.asso76.com/creal76>

Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801

Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents

Président : Jean-Michel SAHUT 434 quai Hilaire Tertre 76940 LA MAILLERAYE-SUR-SEINE
jmf.sahut@wanadoo.fr ☎ 02.35.37.48.60

Directeur de la publication : Roger VANHÉE

MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2				■			■			
3										
4										
5		■		■				■		
6				■						
7					■					
8				■			■			
9								■	■	■
10										

grille n° 39

HORIZONTALEMENT

1. A une fâcheuse propension à s'en battre l'œil.
2. Manque totalement d'intérêt sans son « d » ; demi mal ; toujours tendre .
3. Montrent en quelque sorte !
4. Retour plus ou moins souhaité.
5. Gêné a rebrousse poil ; marque d'un groupe.
6. 52 rue de Rome ; bonne humeur troublée.
7. Se fait longtemps attendre ; a une variante confessionnelle ?
8. Subalterne mais pourtant officier ; la même chose ; menue monnaie.
9. Genre de Grecs.
10. Qui relève le plus souvent d'une explication savante.

VERTICALEMENT

- A. Il semble que bien des amuseurs publics soient atteints de cette pathologie. .
- B. Elle offre une belle palette de jaunes ; la pub n'en serait-elle pas une forme légale ?
- C. Cherche des réponses
- D. Donc appris ; on lui réserve une place de stationnement quand il est grand.
- E. Province antique certes mais désorientée ; appelle à sa manière.
- F. En prenant son temps.
- G. Ver à soi ; ben oui quoi !
- H. Accord liturgique ; piges.
- I. Parfois le début d'une périlleuse série.
- J. La confession a-t-elle une telle propriété ?

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	A	S	T	O	R	A	L	E	S
2	A	N	A	R	C	H	I	S	T	E
3	T	A	C	E	T	■	E	D	A	M
4	R	■	E	M	U	E	■	■	G	B
5	I	■	R	I	O	■	C	I	E	L
6	L	E	D	E	R	M	A	N	■	A
7	O	T	O	■	■	■	U	B	C	A
8	C	A	T	A	M	A	R	A	N	S
9	A	M	A	R	I	N	A	■	O	E
10	L	A	L	L	A	T	I	O	N	S

grille n° 38

LAÏCITÉ OU LAÏCITÉS ?

De VANNES à CACHAN, les dieux seraient-ils ingrats et ne reconnaissent-ils plus les leurs ?

Autour de ce 9 décembre, la plantation d'arbres de la laïcité m'a donné l'occasion de participer à deux célébrations. L'une de **Séparation au nom de la laïcité** consacrant la liberté de conscience autour des élèves de l'école publique réunis, pour une **leçon de citoyenneté**, par le Maire de Vannes en Bretagne. L'autre de **Remariage œcuménique pluriconfessionnel** autour, exclusivement de quatre communautés associées, **en toute démagogie**, par le Maire de Cachan en Ile de France.

À Vannes, aucun des administrés n'avait, au regard du **principe de neutralité républicaine**, à décliner son éventuelle croyance pour s'associer à cette manifestation publique. À Cachan, l'appartenance aux quatre confessions exclusivement invitées pouvait donner l'impression de servir de passeport pour cette même manifestation organisée par l'autorité publique au nom d'une «**laïcité ouverte**». Les non croyants ou les membres d'autres convictions oubliées pouvaient se sentir légitimement évincés. **Où est l'égalité en droit de tous les citoyens indépendamment de leur religion ou de leurs convictions ?**



L'offrande de la «**laïcité plurielle**» de Cachan n'a pas calmé le courroux des cieux, il pleuvait à verse en Île-de-France. Tandis qu'à Vannes, en Bretagne, un soleil radieux célébrait **et** illuminait notre République laïque.

Les dieux seraient-ils ingrats et ne reconnaissent-ils plus les leurs ?
Eddy Khaldi, 13/12/2014

Concordat, régression de la Laïcité et autres confusions

Les défenseurs de la Laïcité, principe d'émancipation individuelle et collective, qu'étaient les dessinateurs de Charlie Hebdo seraient probablement sidérés par les confusions, régressions auxquelles on assiste venant de la presse, des autorités préfectorales ou du Ministère de l'Éducation nationale. Ils ne reconnaîtraient pas - ne reconnaissent pas pour ceux qui ont survécu - les principes qu'ils ont défendus dans le supplément « La Laïcité, c'est par où ? » publié en 2013 ou dans les colonnes de leur hebdomadaire. La revendication de retour au Concordat napoléonien de 1801 encore en vigueur en Alsace-Moselle, le financement de centres privés de formation d'imams, la réduction de la Laïcité au dialogue inter-religieux tournent le dos à la laïcité. Nous citerons largement, pour tenter de sortir de cette grande confusion, deux textes de Henri Peña-Ruiz : « le Pape, sa mère et les caricatures » (27.01.15) et « Concordat : Au nom du ciel, des privilèges terrestres » (20.02.15).

Justifier le délit de blasphème

Le pape François a dit le 19.01 : « On ne peut provoquer, on ne peut insulter la foi des autres, on ne peut la tourner en dérision ». Pour trouver des circonstances atténuantes aux assassins, le pape n'hésite pas à jouer de « l'incroyable confusion entre la mise en cause d'une religion et l'insulte à une personne comme telle », qui plus est en appelant à se faire justice soi-même. « Mais il y a plus grave, la volonté implicite de pénaliser le blasphème par une sorte de chantage : 'Pour éviter les violences criminelles, respectez la religion !' » Il faut souligner que : « Les dessins satiriques de Charlie Hebdo, quant à eux, n'ont jamais visé les personnes ou les groupes de personnes comme tels. » Notons cette précision sur la notion ambiguë d'islamophobie : « Il faut d'ailleurs en finir avec les mots pièges qui amalgament la critique d'une religion à l'insulte des croyants. Le terme d'islamophobie est de ceux-là puisqu'il cherche à établir la confusion entre rejet d'une religion et rejet de ses fidèles. Le seul délit incontestable est le racisme qui vise les musulmans, c'est-à-dire la mise en cause d'une personne ou d'un groupe de personnes du fait de sa religion. » La citation suivante permet-elle de classer le pape dans les fanatiques ? « La psychologie du fanatisme refuse quant à elle cette distinction car elle rejette toute distance entre la personne et sa conviction. Elle exige donc le respect des croyances et pas seulement celui des personnes croyantes ». Le raisonnement vaut pour tous les fondamentalismes religieux qui veulent le retour au cléricisme, c'est-à-dire l'immixtion du dogme religieux dans la sphère politique..

Affaiblir et piétiner la Laïcité

« Au lieu de réaffirmer la laïcité, certains parlent aujourd'hui de l'affaiblir encore un peu plus en s'inspirant du concordat qui sévit encore en Alsace-Moselle. Ils ne veulent pas voir qu'avec la liberté de conscience l'égalité de droits des croyants et des athées est essentielle. Ce principe républicain requiert la disparition des privilèges des religions, donc l'abrogation du concordat et non son extension. » Le Concordat donnait au chef politique un pouvoir religieux. « La République devrait financer des mosquées voire des instituts de théologie musulmane, et elle pourrait ainsi les contrôler. Quelle étrange idée de la liberté religieuse! Quel croyant peut accepter ce gallicanisme dominant, qui en somme achète la soumission ? Chantage. ' Je vous paie. Mais gare à ce que vous direz ! ' Voilà bien un retour à

l'Ancien Régime, car la relation de dépendance entre les personnes prend la place de la loi républicaine. » Peña-Ruiz note que ce contrôle reviendrait à « faire preuve d'une sorte de mépris condescendant pour les fidèles d'une religion que de se substituer à eux pour la délivrer de ses dérives intégristes. » Et pour conclure : « Il est temps d'abroger le Concordat que certains voudraient bien étendre pour tuer définitivement la laïcité en communautarisant l'argent public. Dans le même esprit il y a mieux à faire pour la République que de financer des instituts privés de théologie musulmane sous prétexte de lutter contre les causes du fanatisme religieux. Le respect des lois laïques et républicaines, l'École refondée pour instruire, et une politique sociale réaffirmée, peuvent y pourvoir de façon plus sûre. »

Dérapages, approximations

Il faudrait encore citer la confusion entre le cultuel et le culturel pour financer l'Institut des Cultures de l'Islam à Paris, ou la Conférence de partage le 12 mars organisée par la ville de Paris avec les représentants des autorités religieuses. Les préfets ne sont pas en reste, qui organisent ici (dans notre département) ou là des rencontres du même type qu'on voit fleurir aussi dans des établissements scolaires. L'exemple du partenariat du Ministère de l'Éducation Nationale avec la LICRA relève des mêmes confusions et omissions. Voilà ce qu'en dit D.Sieffert dans Politis : «Le ministère de l'Éducation nationale vient de conclure un accord de partenariat avec la Licra pour qu'elle intervienne dans les établissements scolaires. Pour cela, la Licra vient de publier un petit ouvrage collectif qui servira sans doute de support à ces leçons de laïcité souhaitées par François Hollande. Or, il suffit de lire l'ahurissant chapitre sur le sionisme – une présentation grossièrement unilatérale de l'histoire émaillée de contrevérités – et celui sur le colonialisme, qui ne dit pas un mot de la colonisation en Cisjordanie, pour imaginer ce que cela suscitera dans certaines classes de banlieue auprès de jeunes Maghrébins sensibilisés au conflit israélo-palestinien. On aurait plus vite fait de confier les leçons d'histoire à l'ambassadeur d'Israël. J'imagine qu'on recensera ensuite de nouveaux « incidents » et que l'on convoquera quelques gamins au poste de police ». Ainsi, l'externalisation des interventions dans l'école permet à la fois de se substituer à l'enseignement des professeurs dont la mission se trouve alors dévalorisée et d'y faire entrer une série d'intervenants aux qualifications scientifiques ou académiques défailtantes - y compris parfois des religieux. Qui aurait pu s'attendre à une telle inversion du principe laïque de séparation et celui d'un enseigne-

Tout dogme est ridicule, funeste ; toute contrainte sur le dogme est abominable. Ordonner de croire est absurde. Voltaire

ment préservé de tout dogme ?

Comme le rappelle Peña-Ruiz : « Chaque personne peut assumer librement sa foi religieuse ou son athéisme, mais sans oublier qu'elle est aussi dépositaire d'une humanité universelle. L'incitation laïque à la retenue et à la distance intérieure est

source de paix : elle inspire le respect de l'autre sans exiger pour autant le respect de son opinion. »

Par ailleurs, « on ne résout pas une injustice sociale en taisant l'exigence laïque. » □

Pour éviter toute polémique inutile, il convient de préciser que ce communiqué a été diffusé avant la prise d'otages et les meurtres antisémites perpétrés le 9 janvier Porte de Vincennes à Paris dans le magasin Hyper Cacher, précédés, la veille, de l'assassinat d'une jeune policière.

CHARLIE N'EST PAS MORT

Communiqué du CRÉAL-76, Rouen, le 8 janvier 2015

Ce 7 janvier, des assassins ont voulu décapiter le talent mis au service de l'esprit critique, de l'irrévérence, de la pensée libre. Rien ne mobilise tant la haine des fanatiques religieux que la liberté !

Recueillons-nous devant les 12 victimes et puisons dans leur sacrifice la force de rejeter l'infâme. Et d'abord faisons savoir aux tueurs et à ceux qui les soutiennent ignoblement sur les réseaux sociaux qu'ils en seront pour leurs frais ! Charlie vivra. A peine le bilan de cette tuerie annoncé qu'on entendait prononcer le mot « laïcité » rétabli au premier rang des principes républicains. Oui, Charlie-Hebdo est une des rares publications qui s'est spécialisée dans la défense et l'illustration de la laïcité. Une laïcité sans concession ni relativisme culturel. Mesurons l'ironie de cette situation qui n'aurait pas manqué de faire jubiler les victimes elles-mêmes : un hebdomadaire satirique qui précise en bandeau « *Journal irresponsable* » promu emblème de la démocratie, une joyeuse bande de mécréants honorée par les cloches de Notre-Dame. Beaucoup de ceux qui pleurent les victimes de la tuerie perpétrée dans les locaux de Charlie-Hebdo et qui appellent à l'union nationale seraient bien inspirés de lire le numéro hors

série de l'hebdomadaire satirique « *La laïcité c'est par où ?* » publié en 2013. Le meilleur moyen de mesurer leur sincérité serait de leur demander de faire de cette publication l'ouvrage auquel élus, responsables politiques, dignitaires religieux devraient se référer quand ils s'aventurent à utiliser le mot « laïcité ». Cela éviterait toute instrumentalisation ou détournement de la laïcité auxquels nous assistons trop souvent depuis bien des années.

Des milliers de manifestants brandissent « Je suis Charlie ». Être Charlie c'est s'engager à militer pour la laïcité, c'est agir au jour le jour pour la rendre populaire. Reprenons à notre compte l'engagement auquel nous invite l'une des victimes, Bernard Maris, qui termine ainsi son édito de « *La laïcité c'est par où ?* » : « *Être laïque aujourd'hui est plus qu'un devoir moral : une question de survie* ». □

Pour marquer la journée internationale des droits des femmes Mardi 10 mars, Rouen, Halle aux Toiles, 18h

**Femmes achetées, enfermées, mutilées, violées, assassinées,
mais femmes toujours debout !**

TABLE RONDE

LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS : il mène des projets dans le domaine de l'accès à l'eau, la santé et le développement agricole avec l'association El Karamat depuis les années 2000. Il a soutenu des programmes de développement et a mis en place des actions d'urgence. **Le thème de la soirée sera l'excision.**

LE MOUVEMENT DU NID : implanté dans toute la France, agissant sur les causes et les conséquences de la prostitution, le Mouvement du Nid est à la fois une association de terrain et un mouvement de société.

CRÉAL-76 : Peut-on être féministe sans être laïque ?

Violences envers les femmes partout dans le monde ; laïcité pour tous, laïcité pour toutes !
avec **Djemila Benhabib** en vidéo, **Marie Laure Brival** (maternité des Lilas) en enregistrement audio,

des chansons, une expo photos, de la documentation

Et pour finir avec un peu d'humour, un comédien dira un texte de **François Morel**.

Un pot de l'amitié sera proposé avant de se séparer.

**Un dessin réussi prête à rire. Quand il est vraiment réussi, il prête à penser.
S'il prête à rire et à penser, alors c'est un excellent dessin. Tignous**

NOTES À L'ÉCOLE : UNE USINE À GAZ ?

Le serpent de mer du jour : faut-il supprimer les notes à l'école et par quoi les remplacer ? Absence totale, notation par lettres à l'américaine, sur 100 à la japonaise, sur une échelle de 1 à 6 chez madame Merkel ? Mais à propos de notes d'où viennent-elles et faudrait-il remonter à Charlemagne pour en trouver l'origine ?

Et après vint l'imagination

Au début des notes il y avait les boules (!)

Sous l'ancien régime, pas de note mais une évaluation orale... pour les rares et privilégiés qui fréquentent une école.

La création du baccalauréat en 1808 semble déterminante pour l'histoire de la notation scolaire. Les membres du jury apprécient les compositions des candidats avec des boules : rouges pour favorable, blanches pour neutre et noires pour défavorable. Carton plein de boules rouges, et s'ouvrait la porte à l'espoir de mention ! Le vote du jury sur une échelle chiffrée de 1 à 5 apparaît sous le Second Empire mais c'est l'année scolaire 1890-1891 qui voit naître la fameuse notation sur 20.

Quant à l'école de Jules Ferry, l'école élémentaire obligatoire pour les classes populaires, elle se clôt pour les élèves les plus performants par l'obtention du Certificat d'études primaires institué en 1886 pour lequel est mise en place une notation sur 10 qui va ainsi se généraliser à l'école élémentaire.

Et avant il y avait les Jésuites

L'histoire du classement et de la notation des élèves nous fait remonter au XVI^{ème} siècle et à l'école des Jésuites dont l'organisation de l'enseignement était règlementée par le *Ratio studiorum* dont la version définitive est diffusée à partir de 1599 dans les établissements scolaires jésuites. Ce guide engage les enseignants à organiser les apprentissages autour de deux principes pédagogiques, selon eux utiles à l'émulation : classement et compétition.

Dans un système très hiérarchisé, les élèves sont répartis en deux camps rivaux, chaque camp en décuries mises en concurrence où les élèves luttent pour la meilleure place dans l'objectif d'intégrer la décurie la mieux classée.¹ Inutile de dire que ce système ne favorise guère la coopération entre les élèves...

L'école républicaine va perfectionner le système en imposant une évaluation chiffrée dans le but de sélectionner une « élite » fondée sur le « mérite ». Un système qui constitue une énigmatique spécificité française : la notation sur 20 ou sur 10. Certains avancent qu'il est plus facile d'obtenir des moyennes avec 10 ou un multiple de 10 ou que la notation sur 20 permettrait une plus grande subtilité dans l'évaluation. A ce train avec des demis et des quarts de points c'est finalement sur une échelle de 80 barreaux que les performances des élèves sont mesurées ! Dans le souci d'affiner le classement le plus individualisé ?

Les recherches sur la pertinence des notes qui conduisent inmanquablement au classement ont depuis longtemps été l'objet d'âpres débats souvent restés sans effets. Ainsi en mars 1968 (c'est-à-dire avant mai !), un grand colloque sur l'évaluation exposait : «*Les excès de l'individualisme doivent être supprimés en renonçant au principe du classement des élèves, en développant les travaux de groupe, en essayant de substituer à la note traditionnelle une appréciation qualitative et une indication de niveau (lettres A,B,C,D,E).*» Suivant cette recommandation, le ministre de l'Éducation nationale Edgar Faure, en 1969, voudra mettre en place l'évaluation des élèves des classes élémentaires par groupes de niveaux rangés selon les lettres A, B, C, D, E.

Jugeant ce système insuffisamment précis, nombre d'enseignants agrémentèrent la lettre d'un simple voire d'un double signe plus ou, plus dévalorisant, d'un simple ou d'un double signe moins. Cela contribua à ridiculiser le système qui devenait plus complexe encore que la notation sur 10 ou sur 20. On vit même fleurir des tableaux d'équivalences indiquant le niveau de notation des lettres (agrémentées de + ou de -) !

Une réflexion sur l'usine à gaz est aujourd'hui relancée au ministère de l'Éducation nationale. L'évaluation par compétences devrait avoir les faveurs du moment excluant le recours aux chiffres et aux lettres. Des graphiques individualisés préciseront le niveau d'acquisition des compétences loin de tout recours au classement des élèves. Des couleurs pourront faciliter le subtil décryptage des évaluations. Suggérons : rouge pour acquis, blanche pour en cours d'acquisition et noire pour non-acquis ... □

¹ Olivier Maulini, un universitaire suisse, chargé d'enseignement à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'université de Genève, qui semble faire autorité sur cette question nous donne une idée du système : «*Les cohortes (d'élèves) sont divisées en deux camps, et chacun des camps en décuries d'inégales valeurs. Ce dispositif permet une double compétition: les écoliers s'affrontent à l'intérieur de chacun des camps, pour progresser d'une décurie à l'autre, et entre les camps, pour comparer deux décuries du même niveau. Le codage est variable dans l'espace et dans le temps, mais il repose toujours sur le même principe : ce qui permet de "juger" un élève, c'est son classement dans la hiérarchie des groupes. Si les élèves sont 60, il y a six décuries, et l'élève classé 11^e ou 15^e figure dans la deuxième décurie, au deuxième rang. L'élève classé 55^e est au 6^e rang, dans la 6^e et dernière décurie.*»

Dominique

La chronique du mécréant

DELAHAYE

Avec Charlie, blasphémons !

Mercredi 7 janvier, jour de larmes. Des larmes de tristesse, de colère et de dégoût !

Depuis que j'ai compris dans les années 70 qu'il fallait se préoccuper du sort du monde, la bande à Charlie a fait partie de ma vie. Le talent, le courage, la lucidité, l'incorruptible férocité avec laquelle ils ont traité la lâcheté, la connerie humaine, m'ont maintes fois ouvert les yeux, aidé à garder le cap. Certaines prises de position, surtout dans la dernière période, m'ont hérisse le poil, la très moche éviction de Siné par exemple, mais qui dit qu'on ne doit pas s'engueuler parfois, même dans les familles les plus soudées ?

Alors aujourd'hui tout le monde est « Charlie »...

Tant mieux, mais difficile cependant de comprendre pourquoi le journal allait si mal financièrement. Si les centaines de milliers de personnes qui se sont mobilisées hier, ou qui inondent les réseaux sociaux de messages de solidarité, avaient acheté Charlie ne serait-ce qu'une fois par mois, sa trésorerie aurait sûrement été différente. S'ils avaient sur leur lieu de travail, dans les associations qu'ils fréquentent, auprès de leurs voisins, colporté avec un peu de vigilance citoyenne les idées de Charlie, nous n'en serions sûrement pas là. Pourquoi faut-il toujours attendre d'en être privé pour que la liberté d'expression apparaisse comme un besoin vital ? Cette atroce tragédie, est le fait d'une bande de fous sanguinaires, heureusement extrêmement minoritaires, mais c'est aussi un traumatisme qui va durablement marquer les esprits. Elle nous oblige à regarder en face la réalité. La France d'aujourd'hui est un pays où, avec la complicité du gouvernement, le Medef met en pièces les acquis sociaux issus de la résistance creusant toujours plus les inégalités sociales, renforçant l'exclusion, la désespérance sociale et les communautarismes, où le FN, un parti fasciste, devient incontournable dans la plupart des scrutins, où E. Zemmour est en tête des ventes en librairie avec un bouquin qui reprend à son compte un ramassis de vieilles idées puantes de l'extrême droite radicale. Un pays enfin, où les intégristes catholiques mobilisent massivement dans la rue contre le mariage pour tous.

L'heure est à l'unité nationale, paraît-il...

On sent bien face à une pareille ignominie, une envie d'être ensemble, de se serrer les coudes pour dire non. Non à quoi,

avec qui et pour s'opposer comment ? Unité nationale avec Le FN qui construit son audience méthodiquement depuis des années sur le racisme, et la haine des valeurs qui font Charlie, avec N.Sarkozy qui quand il était président a choisi comme interlocuteurs privilégiés des communautés les responsables religieux, qui a stigmatisé les Rom et les quartiers où vit une grande partie de la population immigrée, en se proposant de les passer au « Karcher », avec M.Wallset F.Hollande qui n'ont tenu aucune de leurs promesses en ce qui concerne le droit de votes des étrangers, et qui, entre autres renoncements, multiplient les cadeaux aux écoles confessionnelles ! Les musulmans de France se plaignent à juste titre d'être sommés de se justifier, de condamner le crime.

S'excuser d'être athées ?

Mais que devrions-nous dire, nous qui sommes l'immense majorité des habitants de ce pays, de toutes origines, qui sommes



athées et qui sans cesse, devons nous excuser de penser que Dieu n'existe pas ?

Pour les punir de quel autre crime nos frères de Charlie ont-ils été assassinés, à part celui de faire vivre le droit de clamer cette évidence ?

Si l'unité nationale doit se faire c'est autour des valeurs fondatrices de la laïcité et la reconnaissance partagée que si la croyance est un droit individuel imprescriptible, elle l'est tout autant que celui d'affirmer que le ciel est vide.

Mes très chers frères, mes très chères sœurs, avec Charlie, blasphémons tous en chœur ! ☐

ALLEMAGNE

Quand les églises ne sont pas séparées de l'État, les libertés individuelles ne sont pas respectées. Il ne faut pas aller bien loin pour en trouver des exemples.

La cour constitutionnelle de Karlsruhe a eu à statuer, fin novembre 2014, sur le cas d'un chef de service de l'hôpital Saint-Vincent de Düsseldorf qui a été licencié en 2009 par la direction de cet établissement de santé placé sous l'administration de l'Église catholique. Le plaignant s'est vu débouté de sa plainte et la cour a confirmé son licenciement pourtant fondé sur un motif religieux totalement étranger à la loi allemande.

Les églises allemandes ont des attributions intimement liées au fonctionnement des services publics (jardins d'enfants, établissements scolaires, maisons de retraite, lieux de santé, hôpitaux...) dont elles se voient confier le fonctionnement et l'administration avec toute latitude d'y imposer l'idéologie dont elles sont porteuses.

Il est reproché à ce cadre hospitalier de confession catholique d'avoir enfreint les règles de la morale catholique au motif qu'il s'est remarié après avoir divorcé. C'est d'autant plus surprenant que depuis deux ans il vivait avec la personne avec laquelle il a convolé en justes noces... ne vivant plus ainsi dans le péché si on en croit les arcanes de la morale catholique ! A sa manière l'église catholique allemande pratique le relativisme culturel puisque des collègues non catholiques de ce médecin se trouvant dans une situation matrimoniale semblable n'ont jamais été inquiétés. Il se trouve que les pouvoirs des églises allemandes sont cons-

titutionnellement garantis ce qui leur permet de pouvoir faire observer leur propre code du travail à leurs salariés, soit 1,3 millions de personnes pour les seules institutions catholiques. Ainsi est-il imposé aux cadres de confession catholique de devoir respecter la morale catholique, dans l'exercice de leur fonction comme dans leur vie privée. A cette règle échappent les non catholiques et les personnes, catholiques ou non, occupant des fonctions subalternes.

A de nombreuses reprises, déjà, des citoyens allemands se sont tournés vers la cour européenne des droits de l'homme pour dénoncer cette situation qui voit le droit religieux l'emporter sur la loi civile.

Mais la République fédérale d'Allemagne n'ayant pas procédé constitutionnellement à la séparation des églises et de l'État mais au contraire garantissant les prérogatives des églises, ils n'ont jamais obtenu satisfaction ¹. Ainsi il n'est pas rare que des hôpitaux allemands sous administration catholique et pourtant financés par des deniers publics refusent de pratiquer des IVG ou de dispenser la pilule du lendemain.

En Allemagne aussi, les églises jouissent du privilège de pouvoir bénéficier de financements publics tout en ayant la garantie de pouvoir échapper à la loi commune au nom du respect du caractère propre cher aux partisans de l'école confessionnelle en France ! □

1) Voir à cet égard « Combat laïque » n° 55 (décembre 2014) p.17 Le droit européen contre la laïcité »

Parlement européen Communiqué commun EGALE Égalité Laïcité Europe CLR Comité Laïcité République, UFAL Union des Familles Laïques

Crèche de Noël au Parlement européen : les laïques dénoncent la manipulation politique de l'extrême-droite catholique !

Le 9 décembre est le jour anniversaire de la Loi de 1905, autour duquel sont organisées partout en France des manifestations destinées à promouvoir la laïcité. C'est précisément ce jour, ô combien symbolique !, qu'a choisi l'extrême-droite catholique et identitaire pour se livrer à une provocation au Parlement européen de Bruxelles.

Le mouvement catholique intégriste Civitas, appuyé par des parlementaires d'extrême droite, dont Mario Borghezio de la Ligue du Nord italienne, a inauguré une crèche religieuse et procédé à une manifestation culturelle avec un prêtre intégriste en soutane sous l'emblème chouan du Sacré Cœur de Jésus. Leur but était de rappeler que, pour eux, « Tout pouvoir vient de Dieu », déniaient ainsi la légitimité démocratique du Parlement. Cette crèche n'a été démontée que trois jours après son installation, et à la suite de nombreuses protestations, dont celle de la Fédération Humaniste Européenne. Le parlement a donc été pris en otage. Quelques jours après la réception du chef de l'Église catholique au Parlement de Strasbourg, nous considérons que les bornes ont été dépassées. Le président social-démocrate du Parlement, Martin Schultz doit s'exprimer. Même s'il n'a pas autorisé personnellement la mise en place de cette crèche, se taire et laisser faire serait une faute politique grave. Il doit prendre les dispositions nécessaires pour éviter le retour de telles atteintes à la démocratie et à la liberté de conscience des citoyens européens. Nous appelons enfin tous les citoyens et citoyennes à relancer massivement la signature de la pétition ¹ contre le financement du « lobby catholique traditionaliste » CIVITAS par l'impôt des Français. En effet, les particuliers et les sociétés qui lui accordent des « dons » bénéficient d'une réduction d'impôt. L'État, donc l'ensemble des citoyens, financent ainsi CIVITAS en renonçant à percevoir 60 ou 66% du montant des sommes versées. Cette disposition fiscale est pourtant réservée aux associations d'intérêt général.

Nous en appelons au Ministre de l'Économie et des Finances pour qu'il mette fin à cette anomalie. □

(1) <http://www.ufal.org/famille/stop-au-financement-public-de-civitas/>

EN ÉGYPTÉ LE GÉNÉRAL SISSI ASSASSINE UNE MILITANTE LAÏQUE

Sources : Libération.fr du 24.01.15, Chayma Al Sabbagh ; Mediapart du 05.02.15, Après la mort de Chayma Al Sabbagh (ou Shaima)

Ce 24 janvier, pour commémorer la révolution au Caire où 800 personnes meurent sous les balles de la police de Moubarak en janvier 2011, le dépôt d'une gerbe de fleurs est organisé par le Parti socialiste de l'alliance populaire. Shaima (ou Chayma) Al Sabbagh, 32 ans, militante laïque de ce parti qu'elle a rejoint en 2011, succombera aux tirs de chevrotine de la police. Shaima était spécialiste des questions de justice sociale et conseillait les ouvriers et travailleurs d'Alexandrie.

Une répression généralisée

Après le coup d'État de juillet 2013 du Général Sissi qui a évincé le Président Morsi (soutenu par les Frères Musulmans), la répression s'est généralisée et les exactions policières bénéficient d'une totale impunité (1). Elle a d'abord touché les Frères Musulmans mais s'est vite élargie aux opposants laïques et révolutionnaires. Les chiffres sont faramineux : depuis l'été 2013, 1500 opposants ont été tués par la police et l'armée, 20 000 emprisonnés. Le droit de manifestation a été limité et soumis à approbation du régime.

Les images de l'agonie de Shaima dont celles de Human Watch Rights montrent la responsabilité de la police et provoquent une onde de choc en Égypte. Ce sont néanmoins 5 militants de son parti et son secrétaire général qui seront d'abord arrêtés. L'impunité de la police se confirme encore comme sous les gouvernements successifs, aucun policier n'a été inquiété pour les 800 morts de 2011. Le 4 février, le militant de gauche révolutionnaire Ahmed Douma était condamné à la prison à vie avec 229 coaccusés. Le 23 février, le blogueur Alaa Abdel Fattah était condamné à 5 ans de prison et 24 coaccusés à des peines allant de 3 à 15 ans de prison. A l'énoncé du verdict, leurs proches en larmes scandaient : « *A bas le pouvoir militaire !* » Des milliers de personnes ont participé à Alexandrie le 25 janvier aux funérailles de Shaima « martyre des fleurs...férue de folklore égyptien et de

poésie ». La foule criait « A bas le régime militaire ! » et « Les agents du ministère de l'intérieur sont des voyous ».

Soutien international au régime militaire

Les tensions dans le Sinaï et la mort de 28 soldats le 29 janvier, revendiquée par le groupe Ansar Beid Al-Magdis qui a prêté allégeance à « l'État Islamique » ont permis à Sissi d'exiger le soutien de tous les Égyptiens. Sur Internet, beaucoup demandent à ceux qui réclament justice pour Shaima de se taire et de resserrer les rangs. Sissi assoit son pouvoir par l'invocation de la lutte contre le terrorisme, la répression et le soutien international. C'est ainsi que début février le général remercie nommément la France et l'Arabie Saoudite. Que pèsent dès lors les victimes de la répression face à la commande, confirmée le 13.02 par François Hollande, de 24 Rafale de chez Dassault et d'une frégate ? Néanmoins, dans ce contexte, Bernard Rougier souligne que « Malgré la répression, un retour à l'ordre est impossible en Égypte. »(2)

Les militants progressistes et laïques ont plus que jamais besoin de notre soutien. □

(1) Voir article 'Égypte : une jeunesse et des opposants systématiquement violentés, Combat Laïque 54, p.19

(2) Interview par Mediapart le 10.02.15 sur son livre 'L'Égypte en révolutions'

USA

Si la Constitution des USA interdit (1^{er} amendement) toute religion d'État et ne comporte aucune référence à Dieu¹, les lois fondamentales des états qui constituent la fédération réservent bien des surprises...

Ainsi, en Caroline du Nord, Arkansas, Mississippi, Tennessee, Texas, Caroline du Sud, et Maryland de nombreuses fonctions d'intérêt public sont constitutionnellement interdites aux non-croyants. Un autre état, la Pennsylvanie, se distingue par l'originalité de la formule restrictive : "*nul ne peut être empêché d'accéder à un poste public à cause de sa religion – aussi longtemps qu'il croit en Dieu, au paradis et à l'enfer*". Toutefois ces dispositions sont rarement mises en œuvre tant cela conduirait à d'interminables recours devant les tribunaux.

Pourtant des étasuniens ont décidé d'entrer en campagne contre cette discrimination dont ils sont l'objet. Ainsi, début décembre 2014 a-t-on pu lire dans le New York Times un article rendant compte de l'action entreprise par des humanistes, athées, agnostiques, nonthéistes et autres libres-penseurs. Parmi eux un certain Todd Stiefel, président de l'*Openly Secu-*

lar coalition (Coalition pour une laïcité revendiquée). Ce millionnaire qui consacre une partie de sa fortune à agir pour une véritable "*séparation des églises et de l'Etat et l'égalité des droits avec les religieux*". fait un constat navrant : "*S'il était écrit dans ces Constitutions que les juifs sont interdits d'exercice, ou que les Afro-américains ou les femmes ne peuvent pas voter, ça ne ferait pas un pli. Vous trouveriez tous les hommes politiques que vous voulez pour tenter de changer ces textes. Même si ces lois étaient inapplicables, on considérerait qu'elles sont offensantes et qu'elles devraient être abolies. Alors pourquoi nous, les athées, sommes-nous différents ?*" □

1 Même si le Président Dwight Eisenhower imposa en 1954 la devise « *In God we trust* » pour remplacer la devise universelle "E pluribus unum". A la même époque il fit ajouter à la formule du serment d'allégeance une référence explicite à Dieu.

Officiellement, il n'y avait plus de dieux. Mais tout s'est passé en fait comme si l'argent avait été divinisé B. Maris

Turquie : recrudescence des violences contre les femmes

La mort d'Özgecan Aslan, une étudiante de 20 ans, a soulevé une vague d'indignation qui tourne au procès contre le régime islamo-conservateur. Bilge Dinler, une architecte d'Ankara résume la situation : "Cela ne peut plus continuer. L'agression et le meurtre des femmes sont devenus une banalité en Turquie".

Disparue depuis le 11 février, la jeune femme a été retrouvée morte deux jours plus tard dans une rivière de sa ville natale de Tarsus. Elle a été violée puis tuée à coups de barre de fer par le chauffeur du minibus qui la ramenait de l'université à son domicile. Aidé de deux complices, dont son propre père, le violeur présumé a ensuite coupé les mains de sa victime et mis le feu à son corps pour faire disparaître toute trace d'ADN. Rapidement identifiés, les trois suspects sont passés aux aveux. Ils ont été inculpés et écroués.

que les crimes de ce genre peuvent être punis de la peine de mort", a déclaré la ministre de la Famille, Aysenur Islam, la seule femme du gouvernement. "Si la même chose arrivait à ma fille, je prendrais un arme et je punirais (l'agresseur) moi-même", a renchéri son collègue des Affaires européennes Volkan Bozkir.

Une pétition en ligne réclamant une "peine exemplaire" contre les assassins présumés d'Özgecan Aslan avait reçu à a mi-février près de 750.000 signatures.

Notre religion a défini une place pour les femmes : la maternité

Depuis la découverte du corps de la victime, des milliers de femmes et d'hommes sont descendus dans les rues des grandes villes de Turquie pour dénoncer la recrudescence des violences contre les femmes. Les associations féministes ont appelé les Turques à porter le deuil et les réseaux sociaux exhortent les victimes à sortir du silence. Ces manifestations d'indignation ont pris un tour très politique. Ainsi, le chef du principal parti d'opposition a attribué la hausse des violences faites aux femmes à la "morale" et la "mentalité" religieuses du Parti de la justice et du développement (AKP), qui règne sans partage sur le pays depuis 2002.

Selon les associations féministes, les meurtres de femmes ont nettement augmenté ces dix dernières années pour atteindre près de 300 cas en 2014. Un autre rapport du ministère de la Famille a évalué à 40% la part des femmes victimes de violences de la part de leur mari ou d'un membre de leur famille. Directement mis en cause, l'homme fort du pays a fustigé lundi ces critiques qui, a-t-il dit, "prennent plaisir à la mort de quelqu'un" et espéré que les assassins présumés de la jeune femme écoperaient de "la peine la plus sévère".

Tuée à coups de barres de fer

Le chef de l'État s'est également présenté en champion de la cause des femmes. "La violence contre les femmes est une plaie ouverte dans notre société (...) une rupture de la confiance de Dieu", a-t-il dit lors d'un discours.

Avant lui, le Premier ministre Ahmet Davutoglu a promis une "large campagne contre les violences faites aux femmes" et même de "briser les mains" de leurs auteurs. Certains de ses ministres ont même ouvertement évoqué l'hypothèse d'un rétablissement de la peine de mort, abolie en 2004. "Non pas en tant que ministre mais en tant que femme et mère, je pense

La violence contre les femmes est une plaie ouverte

Cette terrible affaire qui pourtant semble banale en Turquie vient quelques semaines après des déclarations sans ambiguïté du président Recep Tayyip Erdogan, un habitué des sorties polémiques quand il doit répondre aux protestations et revendications des féministes turques. Il a ainsi déclaré, fin novembre, que les femmes ne pouvaient pas être égales aux hommes : "Notre religion a défini une place pour les femmes : la maternité". Il s'exprimait ainsi devant un public largement féminin lors d'un colloque réuni sur le thème de la justice... et les femmes. Il visait directement les féministes : "Certaines personnes peuvent le comprendre, d'autres non. Vous ne pouvez pas expliquer ça aux féministes parce qu'elles n'acceptent pas l'idée-même de la maternité".

Voulant apporter des preuves au fait qu'hommes et femmes ne peuvent être traités de la même façon "parce que c'est contre la nature humaine", il s'est lancé dans des comparaisons anthropologiques : "Leur caractère, leurs habitudes et leur physique sont différents (...) vous ne pouvez pas mettre sur un même pied une femme qui allaite son enfant et un homme"... "Vous ne pouvez pas demander à une femme de faire tous les types de travaux qu'un homme fait, comme c'était le cas dans les régimes communistes"... "Vous ne pouvez pas leur demander de sortir et de creuser le sol, c'est contraire à leur nature délicate".

Le Parti de la justice et du développement (AKP), le parti de M. Erdogan, dirige la Turquie depuis 2002. Il lui est régulièrement reproché ses dérives autoritaires liées à sa volonté de vouloir islamiser la société turque. Les associations féministes turques sont particulièrement mobilisées contre les dispositions visant à reconsidérer les droits des femmes, comme celles visant à limiter le droit à l'avortement ou contre les campagnes recommandant aux femmes d'avoir au moins trois enfants. □

HSBC dirigé par un prêtre blanchisseur

Cette banque britannique qui défraie la chronique est présente dans 75 pays avec 54 millions de clients. Impliquée dans le démarchage actif de clients fortunés (+ d'un million €) pour qui elle organise l'évasion fiscale, on ignore parfois que ce groupe est concerné de près par le blanchiment d'argent de la drogue et qu'il a été longtemps dirigé par un ministre du culte anglican. En France, la fraude fiscale est évaluée entre 60 et 80 milliards € par an, somme équivalente au déficit de l'Etat en 2014 (85,6 milliards).

L'impunité va-t-elle perdurer ?

« *Too big to fail* », trop gros pour faire défaut, en tout cas suffisamment gros pour n'encourir que des peines symboliques sans condamnation, ce groupe a été pourtant convaincu par les Etats-Unis de relations commerciales avec les cartels de la drogue. Cela s'est traduit par une amende de 1,9 milliards de dollars en 2012 soit une semaine de recettes de la banque alors que des dirigeants auraient pu être condamnés et l'activité de la banque HSBC aux États-unis interdite.

« Combien de milliards de dollars une banque doit-elle blanchir avant qu'on considère la possibilité de la fermer ? » demandera en juillet 2013 la sénatrice démocrate Elizabeth Warren au représentant du ministère des Finances.

Un patron anobli par la reine

Stephen Green, directeur de HSBC à partir de 2003, en devient président de 2006 à 2010. Il ne pouvait rien ignorer des activités de blanchiment, informé qu'il était par une agence fédérale américaine en 2008 des activités douteuses de HSBC Mexique. Avant de présider aux destinées du groupe en 2003, M.Green avait dirigé HSBC Bermuda, l'antenne mexicaine, HSBC Moyen Orient, HSBC Private Banking Holding de Suisse puis HSBC Amérique du Nord Holdings Inc. Le président de HSBC quittera le navire en décembre 2010 après que les États-unis eurent mis en demeure pour la deuxième fois la banque d'arrêter ses activités criminelles. Juste avant, le blanchisseur devient baron... de Hurstpierpoint du Comté du Sussex occidental à la demande de David Cameron, ce qui lui permet de siéger à la chambre des Lords où il est protégé.

Un ministre du Commerce... et du culte serviteur de deux maîtres !

De février 2001 à fin 2013, Stephen Green devient ministre du commerce et de l'investissement. Voilà un bel exemple de la symbiose entre le monde bancaire, des activités de blanchiment et d'évasion fiscale et le monde politique... Mais ce serait encore ignorer la dimension spirituelle et chrétienne du baron-banquier-ministre qui est également prêtre de l'église officielle anglicane. Il a écrit « *Servir Dieu ? Servir Mammon ?* ». Mammon représente la richesse, l'avarice, le profit, le trésor. « *Aucun homme ne peut servir deux maîtres : car toujours il*

haïra l'un et aimera l'autre » est-il écrit dans le Nouveau Testament. En 2010, Lord Green écrit « *La juste valeur : Réflexions sur la monnaie, la moralité et un monde incertain* ». Fin 2013, David Cameron remerciera son ministre pour son rôle dans la croissance des exportations britanniques et pour l'avancement des négociations sur le traité transatlantique entre l'Union Européenne et les États-unis. Le cynique baron Green, chrétien et gredin criminel - quand on songe aux morts atroces liées aux cartels boliviens et mexicains - pourra-t-il longtemps rester au vert ?

HSBC fait la guerre aux peuples

HSBC qui signifie Hong-Kong a n d Shanghai Banking Corporation est fondée en 1865 après les deux guerres de l'opium contre les chinois par



un commerçant écossais spécialisé dans l'importation d'opium des Indes alors anglaises vers la Chine. Cette origine liée aux trafics et à la violence criminelle perdure. Le journaliste Antoine Peillon écrit dans Marianne du 13 février : « *Ce que révèle l'affaire HSBC, comme avant l'affaire UBS, c'est la guerre menée par les plus riches contre les peuples* ».

Le CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-monde) estime que HSBC devrait être fermée, sa direction licenciée et poursuivie en justice (ainsi que le prêtre blanchisseur S.Green), la holding divisée en banques publiques sous contrôle citoyen. □

Source : <http://cadtm.org/SwissLeaks-HSBC-Les-barons-de-la> -plus d'informations en visitant le site CADTM très bien documenté

La seule règle qui soit originale aujourd'hui : apprendre à vivre et à mourir, et pour être homme, refuser d'être dieu. A. Camus

VIVRE ENSEMBLE ?... MIXITÉ SOCIALE ?...

Ces deux expressions sont invoquées depuis les assassinats à Charlie Hebdo et au magasin casher de Vincennes. Comment croire au vivre ensemble quand on habite à La Madeleine à Évreux, aux Sapins à Rouen, à la Mare Rouge au Havre..., quand on fait partie des 5,2 millions de chômeurs ou des 8 millions de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté (dont 2 millions d'enfants), quand on vient grossir les rangs de bénéficiaires des Restos du cœur ? Comment patrons et nantis peuvent-ils en parler tout en pratiquant l'évasion fiscale (presque équivalente à la dette annuelle de l'État) et en vivant dans des quartiers protégés où l'entre soi social est de stricte observance ? Comment le gouvernement peut-il invoquer ces expressions, lui qui refuse d'augmenter les minima sociaux et le SMIC tout en faisant des cadeaux au MEDEF, en diminuant les dotations aux collectivités locales qui taillent ensuite dans les subventions aux associations, à la culture, dans leur budget social ruinant dès lors les efforts pour plus d'égalité et pour développer le lien social ?

Une ségrégation qui rend sourd aux injonctions républicaines

Le discours sur « la grande mobilisation sur les valeurs de la République » (Manuel Valls) est en effet inaudible comme le remarque Philippe Tournier (Syndicat des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale -SNPDEN) : « Il faut comprendre que tant que la réalité vécue par ces jeunes et leur famille est le contraire de ce qu'on dit, il ne sert à rien de parler de valeurs républicaines. On parle de vivre ensemble mais une partie de la population voit bien qu'elle ne vit pas avec les autres ». Analysant le bilan de la réforme de l'école à mi-mandat fin 2014, le sociologue Pierre Merle note que l'école reste inégalitaire et par suite « un ferment de l'extrémisme ».(1) Comment adhérer aux objectifs de mixité sociale et de vivre ensemble du Service civique universel alors que, dès le plus jeune âge, la jeunesse scolaire est séparée en deux systèmes scolaires à forte différenciation sociale s'ajoutant - et l'aggravant - à la relégation d'un grand nombre de quartiers urbains périphériques ?

Dualisme social et dualisme scolaire

L'analyse des résultats des évaluations PISA de 2012 montre en France une aggravation des « difficultés » des élèves des catégories populaires - dont ceux issus de l'immigration - dans un contexte d'accroissement des écarts de réussite. On peut noter un contraste entre les écoles françaises et suédoises d'une part, avec des inégalités croissantes et une baisse du taux de réussite et, d'autre part, les écoles allemandes et polonaises où la réussite progresse. La Suède a privilégié depuis quelques années, abandonnant la tradition nordique, les écoles privées et les cursus différenciés. En France, nous avons des filières très hiérarchisées et une sélection sociale renforcée par les écoles privées. Au contraire, les écoles allemandes et polonaises ont favorisé « l'hétérogénéité sociale et académique ». (2) Cette politique inclusive a produit « augmentation du niveau et baisse des inégalités ». De plus, pour le cas de la France, malgré une politique affichée en faveur de « zones prioritaires », la Cour des Comptes pointe en 2012 « l'inégalité des moyens sur le territoire » (voir article 'Éducation Nationale ?' dans Combat Laique N°55). Ceci est confirmé par le sociologue Pierre Merle : « Le principe d'égalité à la française est étrange : il est sollicité pour ne pas donner réellement plus à ceux qui ont moins, vite oublié pour donner plus à ceux qui

ont plus ». Philippe Tournier (SNPDEN) et Pierre Merle se rapprochent sur un point : « Ce que souhaitent les habitants des quartiers, c'est fuir ailleurs. On peut toujours améliorer les conditions d'apprentissage. Si les élèves d'une zone reléguée restent entre eux, même avec des classes de 15 élèves, on ne règlera rien » note l'un (3), « le label éducation prioritaire fait toujours fuir les élèves de catégories moyennes et aisées », remarque l'autre.(2) Les stratégies d'évitement passent souvent par les options linguistiques, européennes, sportives. L'enseignement privé en use beaucoup et agit de plus en franc tireur, étant une pièce essentielle du tri social, de la ségrégation sur fond de confessionnalisme renforcé par l'adoption de nouveaux statuts de l'enseignement catholique (95 % des établissements privés) en 2013. Nous nous sommes déjà fait l'écho d'une étude (Du Parquet, Brodaty et Petit) pointant que près de 20% des établissements privés ont recours à la discrimination ethnique dans leur stratégie de recrutement. Dès lors, bouleverser la carte scolaire paraît nécessaire pour aller vers plus de mixité sociale mais restera illusoire tant que subsistera un système d'enseignement privé fonctionnant sur fonds publics et libre de toute entrave pour choisir le profil de ses élèves et de ses enseignants. Et si toute la jeunesse se retrouvait sur les mêmes bancs des écoles dès la maternelle, ne serait-ce pas un grand pas vers la confrontation aux différences, la lutte contre les communautarismes sociaux, religieux... et vers la mixité sociale ?

Renforcer l'autorité du maître ?

Dualisme social et dualisme scolaire se conjuguent sur fond de confessionnalisme réaffirmé par la hiérarchie catholique et les établissements privés d'enseignement sont aussi utilisés par des familles de confession juive ou musulmane (ou non) permettant une stratégie de fuite particulièrement néfaste dans les quartiers populaires. Parmi les mesures proposées par le gouvernement figure la réforme de la carte scolaire au niveau des collèges. Pourquoi pas dès le début de la scolarité ? Les autres mesures proposées ne sont pas forcément nouvelles et semblent privilégier une optique autoritaire et sécuritaire si l'on en croit cette affirmation de F.Hollande : « C'est en renforçant l'autorité du maître qu'on fera partager les valeurs républicaines ».(4) Au demeurant, « la grande mobilisation » décrétée par Manuel Valls le 22 janvier débouche sur un budget chiffré à... 250 millions € en 3 ans pris sur des crédits gelés. Les autres annonces relèvent essentiellement d'une utilisation « d'un

esprit du 11 janvier » pour enjoindre au respect de valeurs républicaines. Les questions de la mixité sociale et du vivre ensemble -qui resterait à définir- ne peuvent trouver une solution crédible, concrète et durable qu'en liant le combat social au combat laïque. □

(1) Édito du Café Pédagogique 159 de janvier, lien vers article de P. Merle

- (2) Interview de Pierre Merle dans le Café Pédagogique du 5/12/13
(3) Interview de Ph.Tournier dans le Café Pédagogique du 13/1/15. *Sur la question particulière de la réduction des effectifs, on ne peut être d'accord avec Tournier, plusieurs études et thèses montrent le contraire, à savoir l'effet bénéfique d'un allègement: STAR aux Etats-Unis, Picketty en 2006, Valdenaire en 2011 (zones prioritaires).*
(4) Hollande : Acte II pour rappeler l'autorité à l'école (Café Péda 159 de janv. 2015)

Falsification

Attention aux contrefaçons ! La Ligue de l'Enseignement en partenariat avec les Éditions Milan ¹ vient de publier « La charte de la laïcité... expliquée aux enfants ».

<http://www.laligue.org/wp-content/uploads/2014/12/Charte-la%C3%AFcit%C3%A9-Milan.jpg>

Dans une présentation semblable à celle de la charte diffusée par l'Éducation nationale, les 15 articles ont été illustrés - ce qui ne manque pas d'attrait pour les élèves - mais également réécrits, ce qui modifie la portée du texte original. Par ailleurs, le mot "laïcité" 12 fois présent dans les articles de la Charte du ministère disparaît dans le contenu des 15 articles édulcorés par les bons soins de la Ligue de l'enseignement. Par contre, on voit fleurir 7 fois le mot "religion".

A titre d'exemple, comparons les rédactions de deux articles de la charte.

ARTICLE 3

Charte diffusée par le ministère : « *La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.* »

Éditions Milan : « *En France, les habitants peuvent exprimer librement leurs idées, mais toujours dans le respect de celle des autres et de la Loi.* »

ARTICLE 9 (à méditer à l'approche du 8 mars !)

Charte diffusée par le ministère : « *La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.* »

Charte des éditions Milan : « *À l'école, personne n'a le droit de l'insulter et de te faire violence. Personne ne peut être exclu à cause de sa religion, de son sexe ou de la couleur de sa peau.* »

Expliquer aux enfants n'implique pas de simplifier à un point tel que cela conduise à falsifier !

¹ Milan (presse et éd.) a été acheté en 2004 par le groupe Bayard dont la congrégation « Les Augustins de l'Assomption » est le propriétaire exclusif.

DROITS DES FEMMES !

En mars 2015, le collectif Droits des femmes organise un mois de la solidarité féministe internationale

- ◆ Samedi 7 mars à 15h : Rassemblement pour les droits des femmes, rue St-Sever, Rouen
- ◆ 10 mars à Rouen, Halle aux Toiles, table ronde. (Voir programme détaillé dans ce n°)
- ◆ 12 mars à 18h : Débat « Machisme vs Féminisme, où en est-on aujourd'hui dans les études de médecine ? » Fac de médecine
- ◆ 24 mars à 20h, soirée débat avec le collectif Syrie, avec J. Madeline, membre de Gynécologues Sans Frontières
- ◆ 28 et 29 mars à l'Omnia République, Rouen Festival de films de femmes
Samedi 28 mars - 14h : Not who we are - 15h45 : No burqas behind bars - 17h45 : projection de 8 courts métrages - 21h : slameuses

- Dimanche 29 mars à 10h30** IVG, des droits, un combat, une loi - Bismarck est foutu - Yo decido, el tren de la libertad

"Loi de séparation des églises et de l'État de 1905 : une loi bafouée à reconquérir."
Conférence-débat organisée par la Libre Pensée Dieppoise le samedi 21 mars à 14 h 30,
Salle 4, à la **Maison des associations rue Notre-Dame à Dieppe.**

L'esprit critique va de pair avec la liberté de conscience. C'est une valeur essentielle de la laïcité H. Peña-Ruiz

Guillaume

La chronique de Rahan

LECOINTRE

Charlie Hebdo, journal satirique ?

Le journal Charlie Hebdo a été, une fois de plus, durement touché pour avoir défendu la liberté de critiquer des idées. Cette fois-ci, des personnes, dont des intellectuels de grande envergure, en ont payé le prix de leur vie. Victimes d'un acte inqualifiable commis par des décervelés qui ne savent pas faire la différence entre critiquer des idées et critiquer des personnes. Rahan ressent la douleur des proches et de tous ceux qui accordent une valeur émancipatrice à l'usage de la raison critique. Car dans ce combat-là, Charlie Hebdo était un courageux descendant de Rahan, situé en première ligne.

Depuis le 7 janvier prolifère à nouveau dans les commentaires le qualificatif de « satirique ». *Charlie Hebdo*, journal satirique ? J'ai tenu la rubrique scientifique de *Charlie Hebdo* de 1995 à 2005. Plus tard, j'ai eu des collaborations sporadiques avec le journal, et dernièrement pour le Hors-Série de septembre 2013 sur la laïcité. Dès la reprise du journal en 1992, François Cavanna et Philippe Val voulurent une rubrique scientifique qui ne se contentât pas d'exposer des résultats, mais qui invitât à réfléchir. Ils voulaient que j'écrive « *comme pour un ami que tu considères intelligent* ».

Ils étaient les amis de la science et de l'instruction publique, qui savaient faire la différence entre la valeur de la science comme méthode de compréhension du monde réel et les usages et applications parfois discutables qui en sont faits. Ce discernement n'est pas si répandu à gauche du spectre politique. C'est ainsi qu'il fut possible de créer une rubrique dont l'une des ambitions était d'expliquer comment la science se réfléchit, un hebdomadaire capable de publier de l'épistémologie illustrée par Charb, Riss, Luz, Honoré... Antonio Fischetti nous a rejoints en cours de route à la rubrique, et plus tard, ensemble nous avons sélectionné une partie de nos chroniques pour en faire un livre structuré selon quatre sens communs du mot « science », dans un but pédagogique encourageant le discernement (*Charlie ramène sa science*, coédition Vuibert-Charlie Hebdo, septembre 2005).

Charlie Hebdo est un héritier des Lumières

Il a toujours parié sur la raison et fustigé les charlatans, les pseudo-sciences, les superstitions, le relativisme et le spiritualisme rampant (surtout ceux de nos intellectuels qui, payés par l'Etat, feraient mieux de s'abstenir dans l'exercice de leurs fonctions), ainsi que le *New Age* et l'écologisme lorsque ces deux derniers s'associaient avec les précédents. Il a toujours combattu les manipulations mentales d'où qu'elles viennent, l'obscurantisme, le cléricisme politique, les tentatives d'intru-

sion des religions dans les écoles, dans la recherche, et plus généralement dans les services publics, et leur influence sur les lois, tout en restant un journal fortement attaché à la liberté de conscience individuelle, celle d'avoir une religion de son choix ou de ne pas en avoir. Les acteurs de *Charlie Hebdo* sont de vrais laïques ; le Comité Laïcité République avait d'ailleurs fait de Charb le président du jury qui devait décerner les prix 2012 du CLR.



Charlie Hebdo est un journal éminemment politique, qui utilise l'humour comme moyen. Ceux qui le qualifient de *journal satirique* ne l'ont jamais lu, ou bien veulent sciemment faire passer la satire comme *une fin en soi*, afin d'en amoindrir la portée du contenu. Un journal satirique, ce n'est pas un journal

sérieux, c'est un truc de déconneurs. La Une tirée à plus de 7 millions d'exemplaires montre que Charlie Hebdo est un journal très sérieux, constitué de personnes qui aiment déconner. D'ailleurs, qu'il me soit permis de terminer sur une touche plus personnelle en forme d'hommage, au sujet de celles des victimes que j'ai le plus côtoyées. Charb était d'une intelligence malicieuse redoutable. Quand on a écrit sa chronique et que l'on découvre le dessin de Charb qui va l'illustrer, on se demande pourquoi on écrit, tant le dessin résume la quintessence du contenu. Tignous était un homme adorable, d'une grande humanité. Bernard Maris avait la passion de transmettre et de combattre le suivisme généralisé qui gangrène sa discipline, l'économie.

Tous étaient drôles et courageux à la fois, d'un talent aussi immense qu'est ma peine. □

Un raciste, quand il commande un "Black & White", demande deux verres séparés. R Magdane